



AUX CITOYENS DE LAROUCHE

OBJET : Séance d'information sur les nouvelles modalités d'entretien des chemins privés dans la municipalité de Larouche.

Il y a quelques mois, j'annonçais que le conseil municipal analysait différents scénarios permettant de faciliter l'entretien des chemins privés desservant les secteurs dits de villégiature, situés à l'intérieur des limites de la municipalité de Larouche.

Le conseil municipal ayant statué dernièrement sur la situation, la présente est donc pour vous inviter, en tant que citoyens de Larouche, à une séance d'information portant sur le sujet.

*Cette séance d'information se tiendra dans la grande salle de l'hôtel de ville,
au 610 rue Lévesque, le lundi 14 mai à 19h.*

Les nouvelles procédures applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 vous y seront présentées, comprenant la possibilité d'entretien des chemins privés par la municipalité et/ou la bonification de la subvention municipale permettant aux associations de mieux entretenir et d'améliorer les chemins sous leur responsabilité.

Espérant vous y rencontrer, si le sujet vous intéresse.

Denis Lalonde, conseiller municipal

Responsable des relations avec les associations en milieu de villégiature